DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 18 mars (18/03/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 mars 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, Adjoints,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Colette ROLLET, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Martine DAMIANI (représentée par M. ROUX), M. Bernard REDON (représenté par M. GUILLAMAT), **Adjoints**,

Mme Christine LASSALLE (représentée par Mme FANFELLE), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme BENECH), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHES), M. Richard BAPTISTE (représenté par Mme STOCCO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), M. Gilles BENECH (représenté par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME), Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES:

M. Philippe CHAUMERLIAC, Conseiller Municipal

Mme DELTORT est nommée secrétaire de séance.

REÇU A LA
SOUS PRÉCIO TO LE
2 1 MAR. 2011
CASTLLOANNAON - 62

03-18 Mars 2011

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL POUR L'EXERCICE 2011

Rapporteur: M. ROUX

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un enfant handicapé sera accueilli au centre de loisirs tout au long de l'année ; le handicap de cet enfant nécessitant l'assistance permanente d'un tiers, il propose aux membres du conseil municipal la création d'un poste occasionnel dans les conditions ci-dessous, étant précisé que la Caisse d'Allocations Familiales subventionnera une partie des frais de ce personnel.

| SERVICE | AFFECTATION | GRADE de RECRUTEMENT | TEMPS de TRAVAIL | DUREE du CONTRAT | | Rémunération | | |
|------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|---------------------|------------|---------------|----------------------------|------------------|
| | | | | du | au | Temuniciation | | |
| Enfance et Jeunesse | Centre de Loisirs ALAE- ALSH | Adjoint d'animation 2ème classe | temps non complet | 01-04-2011 | 30-06-2011 | Echelle 3 | 1 ^{er} échelon | 18 297 IM 295 |
| | | | | renouvelable 1 fois | | | | |

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1111-2;
- ✓ Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3, alinéa 2, article 34;
- ✓ Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité, décide:

- d'APPROUVER la création de l'emploi occasionnel tel que décrit au tableau ci-dessus,
- d'APPROUVER la subvention à percevoir de la CAF,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

RECUALA
SOUS-PRÉSENTINOS E
2 1 MAR. 2011
CASTELSALIMANN - 82

Pour copie conforme Moissac le 21 mars 2011 Le Maire.

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-di peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :